

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



Déjà novembre, mois de l'année où, comme disaient nos grands-parents, les journées raccourcissent. Effectivement, dans la nuit du 6 au 7 novembre on devra reculer l'heure, ce qui signifie moins d'ensoleillement.

Novembre est également le mois de l'année qui fait la transition entre les températures clémentes et les températures plus froides et humides qui précèdent la saison hivernale. Malgré des journées plus courtes, il est important de sortir à l'extérieur et de profiter des magnifiques couleurs que la forêt nous offre durant cette période de l'année.

2021 est une année électorale. Toutes les municipalités et villes du Québec doivent tenir des élections le 7 novembre pour élire les individus qui les représenteront durant les quatre prochaines années. À Saint-Siméon, il n'y aura pas de vote, car il n'y a eu qu'une seule candidature par siège. Tous les candidats sont donc élus sans opposition. Je tiens à féliciter les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais pour leur réélection. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à Serge-Paul Jean et à Danny Roy, nouvellement élus. Aussi, je remercie madame Annie Lévesque pour son travail durant les huit dernières années au sein du conseil ainsi que monsieur Pier-Olivier Bujold qui avait dû quitter en cours de mandat.

Je tiens à féliciter monsieur Dial Lepage pour le méritas reçu lors du dernier congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Ce méritas, donné par ses pairs, reconnaît 20 ans d'engagement au sein de notre conseil et du monde municipal. Merci pour votre implication dans notre communauté.

Pour ma part, à titre de maire, je vous remercie pour votre confiance et je ne saurais vous exprimer toute ma fierté de vous représenter à la mairie pour les quatre prochaines années. Soyez assurés que le

conseil nouvellement élu s'activera à mener à terme, tous les projets entamés durant le dernier mandat.

Le 31 octobre dernier se tenait la traditionnelle fête de l'Halloween. Tout comme l'année dernière, la Municipalité, en collaboration avec le Service incendie et les Chevaliers de Colomb, a tenu une activité extérieure qui s'est déroulée au CMR. La Municipalité et ses partenaires se sont assurés du bon déroulement en encadrant cette activité de façon sécuritaire, et ce, pour le bonheur des enfants et des parents. En plus de la distribution de bonbons, les pompiers ont distribué des batteries en rappelant l'importance de remplacer les piles des détecteurs de fumée lors du changement d'heure.

Les gens qui fréquentent le sentier pédestre ont pu remarquer que la surface des sentiers le long de la rivière a été entièrement rénovée. **Nous tenons à remercier Eurovia à New Richmond pour leur contribution en offrant gratuitement le gravier nécessaire à la réfection de cette portion de sentier.** De plus, un stationnement et un départ sont en cours d'aménagement dans le secteur de la route Arsenault. Celui-ci permettra de rejoindre la portion de sentier près de la rivière. J'invite tous les amateurs de randonnée pédestre à profiter du magnifique paysage que nous offre la forêt à ce temps-ci de l'année.

De plus, en collaboration avec le Salon du livre de Bonaventure, les amateurs de plein air et de littérature peuvent découvrir, depuis le 21 octobre, la promenade littéraire située dans nos sentiers pédestres. Cette activité sera accessible jusqu'au printemps 2022.

Au plaisir de vous reparler dans la parution du spécial des fêtes.

Denis Gauthier,
Maire

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- **15 novembre**
- **6 décembre**
- **13 décembre** (budget)

Heure : **19 h 30**

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Tous les candidats ont été élus sans opposition à l'issue de la période de mise en candidature qui s'est terminée le 1^{er} octobre dernier.

Un deuxième mandat débute donc pour le maire, Denis Gauthier, qui cumule près de 30 ans d'expérience à titre d' élu municipal.

Les conseillers Richard Bourdages et Pierre Sarrazin entament tous deux un second mandat. Stéphane-Alexandre Blais entreprend quant à lui son troisième mandat au siège numéro 6 et Dial Lepage, son sixième mandat au siège numéro 5.

Bienvenue aux deux nouvelles personnes qui se joignent aux membres du conseil municipal : Serge-Paul Jean et Danny Roy.

Félicitations à tous et merci pour votre implication au sein de la Municipalité!

Nathalie Arsenault

Présidente d'élection

TAXES MUNICIPALES

Simple rappel concernant le quatrième et dernier versement de taxes municipales qui venait à échéance le **1^{er} novembre 2021**.

N'hésitez pas à communiquer avec le bureau municipal pour toutes questions concernant votre solde.

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT

Monsieur le Maire a procédé à la lecture des correspondances reçues :

- de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'annonce d'un montant additionnel de 204 884 \$, accordé dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.
- de la direction générale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère des Transports relatif à l'avis de projet concernant un programme d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, dans le contexte des changements climatiques.

Il a été **RÉSOLU** :

- d'accepter l'offre déposée par 9437-5003 QUÉBEC INC. portant sur le service de débroussaillage du bord des chemins et voies publiques, au montant de 4 250 \$.
- d'accepter l'offre déposée par Centre du camion J. L. Inc., au montant de 276 000 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un camion 10 roues neuf avec benne multifonction, celle-ci étant la seule soumission reçue.
Il est entendu que cet octroi de contrat est conditionnel à l'approbation du Règlement d'emprunt à venir.
- de nommer monsieur Richard Bourdages à titre d'agent de communication du service des premiers répondants.
- de nommer messieurs Royal Poirier et Stéphane-Alexandre Blais à titre de représentants de la Municipalité de Saint-Siméon pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

Il y a eu **ADOPTION** du Règlement numéro 490-21 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 491-21 modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme) de la Municipalité de Saint-Siméon.

Il y a eu ADOPTION du 2^e projet de Règlement numéro 493-21 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le Règlement numéro 494-21, décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne multifonction et un emprunt de 300 000 \$.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE

L'adhésion à Tourisme Gaspésie a été renouvelée pour l'année 2021-2022.

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 489-21, relatif à l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 494-21, décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne multifonction et un emprunt de 300 000 \$.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le Règlement numéro 495-21, relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante

Il a été RÉSOLU :

- que le conseil municipal autorise la vente du lot numéro 5 596 155 à monsieur Marc-André Poirier et que le prix de vente, établi selon l'évaluation municipale, soit de 11 300 \$, plus les taxes applicables.
- d'accepter qu'une nouvelle voie, située dans le secteur du rang 7 Est de Saint-Siméon, soit nommée chemin Edmond-Cousin et qu'une demande soit acheminée à la commission toponymique pour confirmer ce nom de voie.
- que la Municipalité atteste que la programmation de travaux n° 1 modifiée dans le cadre du Programme TECQ comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE

Il a été RÉSOLU :

→ que les règlements d'emprunts numéros 328-05 et 438-16 soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 27 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 27 mars et le 27 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	19 700 \$
2023	20 000 \$
2024	20 400 \$
2025	20 700 \$
2026	20 900 \$ (à payer en 2026)
2026	209 400 \$ (à renouveler)

→ que la Municipalité de la paroisse de Saint-Siméon accepte l'offre qui lui est faite de CD DE LA BAIE DES CHALEURS pour son emprunt par billets en date du 27 septembre 2021 au montant de 311 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 328-05 et 438-16. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

Une DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE a été accordée :

Les propriétaires désirent construire un chalet ayant une façade de 4,67 mètres alors que le règlement de zonage exige une façade minimale de 5 mètres pour un chalet.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le chalet projeté possède la largeur maximale permise par le MTQ sans avoir besoin d'une expertise pour circuler sur la route;

CONSIDÉRANT QUE la demande est considérée comme mineure;

CONSIDÉRANT QUE le projet respectera toutes les autres normes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le chalet sera situé complètement au bout de la rue privée, et donc ne sera pas très visible du boulevard Perron;

ET compte tenu de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 30 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 785 733 du cadastre du Québec (127, chemin Bigaouette).

Lors de la période de questions de ces séances, les commentaires et questionnements soulevés

- l'asphaltage de la rue Alexis-Poirier et du stationnement du bureau municipal, l'achat d'un nouvel équipement pour l'entretien des trottoirs et le problème au niveau de la circulation à l'angle du boulevard Perron et de la route Poirier.
- les modalités entourant le Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau, la tonte du sentier pédestre en bordure de mer et les tests d'eau effectués dans la rivière Saint-Siméon.
- L'intérêt des membres du Conseil à renouveler leur mandat aux prochaines élections.
- les modalités entourant le passeport vaccinal, les modalités de paiement relatives aux futurs logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie et l'achat du camion avec benne multifonction.

Prenez note que les procès-verbaux de ces séances de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné conformément aux dispositions de l'article 6.1 du *Code municipal du Québec*, que la Municipalité de Saint-Siméon a aliéné le bien ci-dessous mentionné autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques.

BIEN ALIÉNÉ :

Un terrain vacant situé dans la Municipalité de Saint-Siméon connu et désigné au cadastre comme étant le lot numéro 5 596 155.

DATE DE L'ALIÉNATION : 24 septembre 2021

LOCALISATION : 2^e rang Est

ACQUÉREUR : Monsieur Marc-André Poirier

PRIX : 11 300 \$ (excluant les taxes)

RÉSOLUTION : 2021-09-13-10

ENREGISTREMENT :

L'acte notarié pour la vente a été publié à la circonscription foncière de Bonaventure 1, sous le numéro 26 686 901.

Donné à Saint-Siméon, le 4 novembre 2021.

Nathalie Arsenault
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 490-21

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon a adopté, à sa réunion du 2 août 2021, le Règlement numéro 490-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de rendre applicable des ajustements au contenu des dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui ont

été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 13 septembre 2021, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Siméon, le 4 novembre 2021.

Nathalie Arsenault
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 491-21

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 391-09
« PLAN D'URBANISME »
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon a adopté, à sa réunion du 2 août 2021, le Règlement numéro 491-21, modifiant le Règlement numéro 391-09 (Plan d'urbanisme) de la Municipalité de Saint-Siméon;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence de remplacer les plans d'Affectation des sols numéro AF-2009-06.5, du Périmètre d'urbanisation numéro PU-2008-13 et des Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures numéro TI-2008-08.5 de la Municipalité de Saint-Siméon par les plans numéros AF-2020-06.5, PU-2020-13 et TI-2020-08.5 ce, conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 13 septembre 2021, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Siméon, le 4 novembre 2021.

Nathalie Arsenault
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 493-21

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon a adopté, à sa réunion du 4 octobre 2021, le Règlement numéro 493-21, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence :

1. d'ajouter dans la zone 30-M, la lettre B dans « Types d'entreposage extérieur » et dans « Normes spéciales », le chiffre 52.3;
2. d'ajouter dans la zone 33-l, la classe d'usage 43 et dans « Type d'entreposage extérieur », la lettre C;
3. d'ajouter à la section 10 « Dispositions spécifiques », l'article 52.3 « Dispositions spécifiques à la zone 30-M » qui a le libellé suivant :

« En plus des dispositions inscrites à la grille des spécifications pour la zone 30-M, les dispositions suivantes s'appliquent à l'intérieur de la zone 30-M :

- L'espace de terrain utilisé pour l'entreposage extérieur de véhicules accidentés et de véhicules saisis ne peut excéder 9,14 m par 15,24 m et doit être localisé sur un plan accepté par le conseil municipal ;
- Un maximum de 8 véhicules accidentés et de véhicules saisis peut être entreposé simultanément ;
- Aucun entreposage extérieur de véhicules hors d'usage (carcasses) n'est autorisé. »

QUE ce Règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre le 9 septembre et le 24 septembre 2021;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 21 octobre 2021, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Siméon, le 4 novembre 2021.

Nathalie Arsenault
Directrice générale et secrétaire-trésorière

À PROPOS DE LA CHASSE

Concernant la chasse au chevreuil :

La chasse au chevreuil aux armes à feu, arbalètes et arcs aura lieu du 6 au 14 novembre 2021.

Prenez note que lors de cette période, le sentier pédestre sera fermé. Le tout pour la sécurité des marcheurs et par respect pour les propriétaires de terres.

Les articles et règlements suivants doivent être respectés en tout temps :

RÈGLEMENT 469-19 | ARTICLE 7 : Usage d'armes

6.1 Le tir au fusil

Le tir à la carabine, au fusil, au pistolet ou à toute autre arme à feu, est prohibé à moins de **300 mètres** des résidences ou bâtiments et aires à caractère public.

RÈGLEMENT 470-19 | ARTICLE 3 : Usages d'armes

1. Nul ne peut tirer à partir d'un chemin public, y compris la largeur de **10 mètres** de chaque côté extérieur de l'accotement.
2. Nul ne peut tirer sur un chemin public ou tirer en travers d'un tel chemin.

Concernant la chasse aux canards ou aux outardes :

Nous désirons porter à votre attention qu'il est strictement interdit de chasser sur la pointe de l'Île. Tout le secteur est concerné par l'article 7 du règlement 469-19.

⊗ *Nous vous rappelons qu'il est primordial que ces activités demeurent sécuritaires et dans le respect des terres et propriétés privées.*

Ces règlements sont applicables par la Sûreté du Québec.

BIBLIOTHÈQUE FÉLIX-L'ABBÉ-DESLAURIERS

Déjà l'automne est arrivé! Après un si bel été, j'espère que vous en avez profité.

La rotation des livres a été faite le 6 octobre dernier. Nous avons reçu 271 romans ainsi que des documentaires, des bandes dessinées, des documentaires jeunes, des romans large vision et nous avons toujours nos abonnements à différentes revues qui arrivent chaque mois.

À notre assemblée annuelle, nous avons eu une suggestion d'ouvrir la bibliothèque le samedi avant-midi. C'est une question sur laquelle nous allons nous pencher. L'essai se ferait probablement à partir de janvier, et ce, jusqu'à juin. Il y a déjà des bénévoles qui seraient intéressés.

Pour les mois de novembre et décembre, notre bibliothèque est ouverte les **mardis et jeudis de 18 h 30 à 20 h**.

Nos nouveautés :

POUR ADULTES

- **Conte de fées**
Danielle Steel
- **Héritage**
Nora Roberts
- **Dans le secret des voûtes, tome 1 : Le trésor des Augustines**
Josée Ouimet
- **Dans le secret des voûtes, tome 2 : Les chemins inverses**
Josée Ouimet
- **Le Guide de l'auto 2022**
Gabriel Gélinas, Antoine Joubert, Marc Lachapelle et Daniel Melançon
- **Debout devant l'injustice**
Nathalie Normandeau
- **L'inconnue de la Seine**
Guillaume Musso
- **Le promeneur de chèvres**
Francine Ruel
- **Le p'tit docteur de Saint-François-de-Beauce**
Daniel Lessard

POUR ENFANTS

- **National Geographic Kids : Mon grand livre de forêts tropicales**
Moira Rose Donohue
- **National Geographic Kids : Mon grand livre des où**
Jill Esbaum

Si vous êtes intéressé à devenir bénévole, vous êtes toujours les bienvenus.

Bonnes lectures

Louise Poirier
Responsable

REMERCIEMENTS DES RSG

À titre de responsables en services de garde en milieu familial, nous avons émis récemment le souhait de pouvoir montrer aux enfants les vertus du métier de pompier. Conséquemment, nous avons eu l'immense privilège de pouvoir réunir les enfants de nos services de garde en vue de rencontrer les pompiers.

Par ailleurs, dû à la pandémie, il nous était impossible de nous déplacer à la caserne et les pompiers ont gentiment accepté de se déplacer au CMR.

Grâce à la disponibilité de monsieur Ghislain Gagné, directeur du Service incendie, nous avons pu sensibiliser les enfants au métier de pompier et aux circonstances dans lesquels ceux-ci sont appelés. Par ailleurs, nous avons également réussi à vaincre la peur de certains enfants en leur démontrant l'importance du rôle des pompiers au sein d'une population.

Encore une fois, *merci* pour le privilège et la joie que vous avez su créer au sein de nos milieux familiaux.

Bien à vous,

Chantale Arsenault et Sylvie Savard
Responsables en services de garde

MAISON DE LA FAMILLE

Halte-garderie communautaire
De la Maison de la Famille - MRC Bonaventure
Offerte du mardi au vendredi de 9h à 16h
Au coût de 5\$ par enfant par jour (de façon non obligatoire)

Objectifs:

- ★ Permettre aux parents à la maison de la MRC Bonaventure de pouvoir s'offrir un moment de répit;
- ★ Offrir aux enfants de 1 à 5 ans l'occasion de socialiser à travers des activités amusantes et diversifiées dans un milieu chaleureux et sécuritaire;
- ★ Dépanner, au besoin, les parents dont le milieu de garde doit fermer, selon la place disponible.

À Bonaventure

105 Avenue Grand-Pré, local 107

Offerte par:



Avec la participation financière de:



Inscriptions / information:
Contactez Karine au:
581 886-8142 /
418 534-4449
ou à
mdfgarderie@navigue.com

Merci également à:



En partenariat avec les Alliances pour la solidarité, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale et le Ministère de la Famille



RATATAM

Série de 6 rencontres à l'extérieur de 9h30 à 11h le samedi matin, du 31 octobre au 5 décembre. En cas de mauvais temps, l'activité sera reprise le lendemain ou à la fin de la série, le samedi 11 décembre.

Rendez-vous derrière l'école primaire de Saint-Siméon, 15, avenue de l'Église

Nous aurons accès à la salle de bain au besoin grâce à la collaboration de la bibliothèque de Saint-Siméon. Il sera aussi possible pour les résident-es de Saint-Siméon d'y louer des livres!!

Une activité parents-enfants de 2 à 5 ans à ne pas manquer! Au menu: activités psychomotrices, collation et lecture d'un conte animé!

LES INSCRIPTIONS SONT OBLIGATOIRES TANT QUE LES MESURES SANITAIRES SERONT EN COURS, CAR LES GROUPES SERONT FERMÉS. IL SERA POSSIBLE DE VOUS AJOUTER EN COURS DE SÉRIE SELON LE NOMBRE D'INSCRIPTIONS REÇUES.

UNE INVITATION DE:

EN PARTENARIAT AVEC LES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ ET LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Merci à:

Information / Inscription : 418-534-4449 / ratatam123@hotmail.com

SERVICE INCENDIE



VOTRE AVERTISSEUR DE FUMÉE PEUT VOUS SAUVER LA VIE!

Dans la nuit du 6 au 7 novembre, le Québec changera d'heure pour le retour à l'heure normale. Profitez donc de ce changement d'heure pour vérifier vos avertisseurs de fumée **et pour remplacer la pile.**

Vérifier l'avertisseur, c'est :

- ✓ Tester son bon fonctionnement.
- ✓ Vous assurer qu'il est installé au bon endroit, sur **chaque étage** de votre domicile.
- ✓ Vérifier qu'il ait moins de 10 ans

Profitez également de l'occasion pour vérifier que chaque membre de votre famille connaît le plan d'évacuation et le point de rassemblement d'urgence et assurez-vous d'avoir un extincteur portatif dans la maison.

Votre équipe de pompiers de la Caserne 73

RÈGLEMENTATION ABRIS « TEMPOS »

Avec l'hiver qui s'en vient, nous vous informons de la Règlementation qui s'applique pour l'installation d'abris temporaires (abris tempos).

Voici les normes :

- *l'abri temporaire doit être érigé durant une seule période, soit du 1^{er} octobre d'une année au 1^{er} mai de l'année suivante;*
- *la distance entre cet abri d'automobile temporaire et l'emprise de la rue ne peut être inférieure à un mètre cinquante (1,50 m).*

PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à **16 heures.**

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 25 novembre 2021

Mise à la poste

- 9 décembre 2021

Le choix d'une qualité de vie

Volume 4, numéro 7
Novembre-décembre 2021

Publié le 4 novembre 2021